

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/041**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

**SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

- POINT 7 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX PERMANENTS COMPRENANT :**
- **CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATTACHÉ (PROMOTION)**
  - **CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE (PROMOTION)**
  - **CRÉATION D'UN EMPLOI DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL (PROMOTION) ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE GARDIEN/BRIGADIER**
  - **SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE A LA BIBLIOTHÈQUE**
  - **CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES À TEMPS NON COMPLET**
  - **CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE (PROMOTION)**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Zeynep UCMAK, conseillère municipale qui propose de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel permanent de Sarralbe, Après avoir entendu la proposition de M. Patrick HINSCHBERGER, de créer un emploi d'attaché principal territorial pour M. André RIGAUX,

Après avoir entendu la remarque de M. le maire que des propositions sont étudiées chaque année et qu'il n'y a pas de demande en ce sens cette année, Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide la création :
  - d'un emploi d'attaché territorial à temps plein au service de l'Etat-Civil, réglementation et accueil de la population de la mairie de Sarralbe pour permettre la promotion interne d'un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en fin de carrière,
  - d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein pour permettre l'avancement de grade d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en fin de carrière,
  - d'un emploi de brigadier-chef-principal à temps plein pour permettre la promotion interne d'un gardien/brigadier de police municipale,
  - d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 25 heures par semaine,
  - d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein pour permettre l'avancement de grade d'un adjoint technique ayant satisfait à l'examen professionnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- décide de supprimer les emplois ci-après qui ne sont plus occupés :
  - un emploi de gardien/brigadier de police municipale à temps plein,
  - un emploi d'assistant de conservation du patrimoine à temps plein à la bibliothèque municipale
  - un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures par semaines dans les écoles maternelles
  
- délibère et décide d'adopter le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de Sarralbe ci-après :

### **TABLEAU DES EFFECTIFS / SITUATION AU 16/06/2020**

Grade ou emploi	Catégorie	Emplois créés	Emplois pourvus
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal / D.G.S.	A	1	1
Attaché principal	A	1	0
Attaché	A	2	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1
Rédacteur	B	1	1
Adjoint adm.principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2
Adjoint adm.principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>11</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur	A	1	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (Temps non complet)	C	1	1
Adjoint technique	C	4	3
Adjoint technique (Temps non complet)	C	7	7
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>19</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Agent spéc.principal 2 <sup>ème</sup> cl. éc.mat.	C	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Adjoint du patrimoine (Temps non complet)	C	2	2
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>

<b>POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier-chef principal	C	2	2
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41</b>	<b>37</b>
<b>Nombre agents (CNRACL) 24</b>			
<b>Nombre agents (IRCANTEC) 13</b>			

- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de l'exercice 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 17 juin 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT